

# PPRIF : ENFIN LA FIN OU PRESQUE

Madame, Monsieur,

Chers Cadiérens,

J'ai siégé à la demande du nouveau préfet du VAR dans la commission restreinte composée du Président des associations de maires du Var de Mme la sous préfète de Draguignan (Présidente de la commission) de la DDEA, mise en place le 7 septembre afin de pointer les points de blocage des PPRIF actuels et de dégager si possible les voies de solutions consensuelles.

Ce travail a duré deux mois et demi et a permis l'audition de 25 personnalités : maires, experts, juristes, techniciens, associations, haut fonctionnaires durant lesquelles nous avons défendu, sans faille, nos analyses et propositions avec Marie Jeanne PRUVOST (La Garde Freinet) et Pierre SABATIER (La Cadière) ainsi qu'avec d'autres représentants de notre collectif.

Au terme de ce travail Mme la sous-préfète a rédigé son rapport en étroite collaboration avec moi-même et le Président des associations de maires Nello BROGLIO maire des adrets. Nous avons apprécié sa rigueur intellectuelle et son courage politique pour aller au fond du dossier et mettre en cause les pratiques passées.

Le préfet a ensuite organisé ce **lundi 14 décembre** une importante séance de présentation de ce rapport à tous les maires concernés dans le Var et aux parlementaires. Cette séance avait été précédée par un déjeuner avec le préfet et notre commission. Je vous incite à lire très attentivement les quelques points essentiels du rapport de Mme la sous-préfète.

Les deux parties : diagnostic et propositions reprennent intégralement nos analyses et nous donnent satisfaction quant au **classement en BLEU de toutes les propriétés bâties sans exception aucune et sans condition!!!!!!** Même si nous souhaitons nous aussi comme lui, par endroits améliorer la défendabilité de certains sites en terme de voiries et hydrants.

**Nous avons gagné la bataille du zonage en faveur des propriétaires ! Le préfet demande à ses services qu'il n'y ait plus que deux zones : la zone rouge consacrée aux massifs boisés denses non habités et la zone bleue pour toute habitation (qu'il a qualifiée de zone à enjeux)**

Par ailleurs le préfet a admis la pertinence de notre argumentaire de départ à savoir l'efficacité du débroussaillage et nous avons pris l'engagement de le faire respecter par nos adhérents !

**Ainsi donc après trois ans de lutte acharnée nos patrimoines seront respectés et ne subiront aucune dévalorisation, ils garderont leurs capacités à construction et**

**reconstruction après sinistre pour lequel les dédommagements devront être ceux du droit commun. Il n'y aura pas dans notre commune de citoyens de seconde zone ! 700 familles étaient concernées à LA CADIERE !**

Un certain nombre de points relatifs à la densification de ces zones, à la préconisation des aménagements de sécurisation, au règlement restent encore à définir ! Néanmoins l'Etat par la bouche du préfet (c'est contenu dans le rapport) prône dans ces domaines de la modestie et de la simplification notamment en termes de coûts. C'est une partie qui va encore nous mobiliser pour quelques mois mais nous sommes confiants au regard des engagements pris par l'Etat

Nous obtenons également satisfaction sur l'élaboration de ces documents au sein de **comités de pilotages locaux** (nous en avons déjà imposé un à La Cadière qui fonctionne très bien avec l'appui total de la municipalité).

Par ailleurs Mme la sous-préfète propose la mise place d'un **comité départemental** de pilotage dans lequel nous serons associés pour veiller à ce que ces principes seront bien appliqués partout dans le Var avec la même rigueur et qui constituera en quelque sorte une commission d'appel pour les cas litigieux.

**Voilà notre mission est remplie au service de vos intérêts et de l'intérêt général, puisque désormais plus aucune habitation ne devra se trouver pour quelque raison que ce soit zonée en rouge ou en violet.** Bien entendu nous allons être très attentifs à la prise en compte de ces points de doctrine dans les documents qui seront élaborés au sein de chaque comité de pilotage et notamment celui de LA CADIERE.

Les maires qui ont été replacés au centre du dispositif d'élaboration vont devoir être force de proposition sur les aménagements, le règlement du PPRIF et la question de la densification des zones urbanisées qui seront arbitrés au sein du comité départemental de pilotage ou nous siégerons.

Nous serons à leurs côtés pour obtenir des aménagements raisonnés et raisonnables, efficaces en terme de prévention et compatibles avec les budgets communaux.

Nos associations LOCALES unies dès 2006, en étroite partenariat avec la mairie et son maire René JOURDAN, avec l'appui de chaque instant de Mme PONS notre députée sont heureuses de cette issue et vont dès le mois de janvier veiller à leur application dans le PPRIF de la commune.

Nous tenions à vous informer de ces bonnes nouvelles.  
Bonne lecture et bonne année !

P.AMATO

Président du collectif des propriétaires varois  
Président du CIQ LA CADIERE NORD